



CSA académie de Poitiers 9 octobre 2023

## Déclaration de la FNEC FP-FO

Madame la rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de ce CSA,

En ce premier CSA de rentrée la FNEC FP-FO réaffirme l'exigence de l'abrogation de la loi et des décrets retraites, passée en force par le gouvernement, et qui imposent à tous les personnels de travailler 2 ans supplémentaires.

Alors qu'on nous parle d'austérité et de rigueur budgétaire et que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués, la FNEC FP-FO dénonce, avec sa confédération, la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%).

### **RENTREE, SALAIRE, PACTE, REMPLACEMENT**

Dans le même temps, l'inflation, qui continue à précariser toujours plus les salariés qui ne voient pas d'augmentation à la hauteur de cette dernière, doit entraîner immédiatement une augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice. Augmentation des salaires, pas un saupoudrage de primes diverses à géométrie variable, pas de pacte visant à faire accepter des oboles en échange de la destruction du statut.

Pour la FNEC FP-FO, les premières annonces de cette rentrée ont eut pour objectif de créer un rideau de fumée, de ne pas répondre aux revendications urgentes et de renvoyer la responsabilité du chaos actuel sur les personnels :

- L'interdiction du port de l'abaya est une mesure de diversion et de division alors que dans le même temps, on fait la part belle à l'enseignement privé, très majoritairement confessionnel, en utilisant les fonds publics. Pour FO, « faire bloc pour la Laïcité », c'est agir pour l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'Ecole, c'est le respect de la loi de 1905, qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat.
- La FNEC FP-FO condamne la mise en place du Pacte pour assurer les remplacements de courte durée alors que plus de 2000 postes ont été supprimés à la

rentrée dans la continuité des 7 900 postes supprimés par ce gouvernement dans les lycées et collèges.

- Le maintien du Pacte, contre l'avis unanime des organisations syndicales, instaure des missions attentatoires au statut en lien avec d'autres mesures de territorialisation comme les expérimentations de « l'École faisons la ensemble » issues du CNR.
- Mais les personnels ne sont pas dupes. Malgré les pressions exercées par la hiérarchie, ils refusent le Pacte et les expérimentations. Ils n'acceptent pas la logique du « travailler plus pour perdre un peu moins ». Ils refusent l'explosion du cadre national de l'École et du Statut.

A propos de la brique remplacement de courte durée nous constatons qu'elle est déjà utilisée sur des postes ou des absences longues. Le pacte n'est donc pas en fait un moyen de « payer plus » les enseignants, mais tout au contraire de faire des économies sur des heures postes.

Si les postes ne sont pas pourvus faute de recrutement suffisants et que l'école manque de tout c'est la responsabilité du gouvernement qui doit augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail des enseignements notamment en limitant le nombre d'élèves par classe.

## **HARCELEMENT**

La FNEC FP-FO considère que l'éradication du harcèlement passe par une présence humaine plus importante et permanente en établissement.

Aussi, Madame la Rectrice, nous vous demandons combien d'assistants sociaux supplémentaires vont être nommés dans notre académie ? Combien de médecins scolaires ? Combien d'infirmières ? Combien de COP PSY ? de CPE ? d'Aed ? Si la lutte contre le harcèlement est une vraie priorité, alors il faut financer ces postes !

Ce sont ces personnels sous statut qui luttent au quotidien contre le harcèlement, le décrochage, les difficultés sociales... Le Ministère parle de formation, nous demandons des moyens humains !

## **BAC, PARCOURSUP**

Le report des épreuves de spécialités en juin, s'il constitue un premier recul, ne répond pas aux revendications des personnels qui refusent un baccalauréat en contrôle continu, synonyme d'inégalité de traitement pour les élèves et de pression permanente avec le couperet Parcoursup. L'organisation du bac 2024 s'annonce tout aussi chaotique que les années précédentes. Le flou, voir les injonctions contradictoires règnent actuellement dans toutes les disciplines quant aux modalités d'organisations et d'évaluation pour les épreuves de spécialités. Seul le retour à un bac anonyme terminal et national constitué d'épreuves disciplinaires peut permettre d'en finir avec ces 4 ans de désastre.

## **CARTE DES FORMATIONS EN LYCEE PROFESSIONNEL**

A l'heure où le Président de la République met en exergue le lycée professionnel à travers visites, prises de parole et annonces, le SNETAA FO craint que cette lumière ne devienne un poids.

En effet, après avoir dit que le lycée professionnel était le responsable du décrochage, alors que les derniers chiffres de la DEPP montrent clairement que les élèves qui entrent en 6ème avec des difficultés sont majoritairement orientés en LP (Lycée Professionnel), le Président jette un discrédit sur une institution qui n'est pas responsable.

Quand le ministre du travail encense France Compétences alors qu'il a permis 14 milliards de déficit, le SNETAA FO se dit qu'en lycée professionnel, de nouvelles formations auraient pu voir le jour avec cet argent. Mais pendant ce temps, le lycée professionnel ne voit aucune nouvelle offre de formation à part un CAP AGAA, qui de par son acronyme est tout à fait illisible pour les familles et absolument pas propice à la projection pour les élèves. Le LP est donc encore le parent pauvre de l'Education Nationale alors que l'apprentissage est positionné sur un piédestal.

Cependant, si les objectifs demandés par les services élyséens n'ont pas pu être atteints, au niveau de l'apprentissage, c'est parce que les enfants sortant de 3ème sont trop jeunes et en partie trop éloignés des grandes villes où se développent les nouveaux centres de formations.

Les Professeurs de Lycées professionnels de France et particulièrement de notre académie rurale, le savent. Les jeunes qu'ils accueillent pour qu'ils découvrent l'entièreté d'un métier et deviennent les citoyens de demain, ne sont pas mobiles et n'ont pas encore les codes qui vont leur permettre après un passage en LP d'entrer dans le monde du travail.

Dans notre académie de plus en plus de formations ouvrent en mixité et certains chefs d'établissement vont jusqu'à mettre une pression évidente sur les PLP, leur faisant croire qu'un apprenti est un élève comme un autre et qu'il est dans leurs missions de le prendre en charge.

En aucun cas, et le SNETAA-FO le redit haut et fort, le salarié qu'est l'apprenti ne peut apporter quelques heures de DHG que ce soit.

La carte des formations que nous avons étudiée en GT inquiète le SNETAA puisque certaines formations en mixité finissent par autoriser 2 élèves sous statut scolaires contre 10 apprentis. Il est bon de rappeler ici, qu'un apprenti est un salarié qui a été choisi alors qu'au lycée professionnel tous les enfants qui passent les portes de nos établissements sont accueillis. Accueillis dans de bonnes conditions, quand tous les postes d'enseignants, de CPE et d'AED sont pourvus et quand le nombre d'AESH est assez conséquent pour que les jeunes notifiés puissent être pris en charge au mieux. Le lycée professionnel c'est le lieu où le futur citoyen, futur professionnel est en formation, pour la société française de demain.

C'est pourquoi le SNETAA-FO et sa fédération ne peuvent accepter les fermetures sèches de cette carte des formations, pas plus que les fermetures qui privent les jeunes d'un territoire d'une formation.

## **EVALUATIONS D'ECOLE**

Concernant les auto-évaluations et évaluations des établissements nous rappelons qu'aucun décret ni aucun arrêté ne les met en place. Si la loi Blanquer stipule pour le 1<sup>er</sup> degré, dans son article 40 que le Conseil d'évaluation de l'école est chargé de « *définir le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère* », rien dans le Statut général ni dans le statut particulier des professeurs des écoles ne prévoit que les personnels soient obligés de participer à une

évaluation d'école. Il n'y a pas d'obligation statutaire. Aussi la FNEC-FP FO demande que la participation à ce dispositif se fasse sur la base du volontariat et qu'il ne puisse être imposé d'y participer aux personnels qui ne le veulent pas. Cela est d'ailleurs déjà le cas dans de nombreux départements.

## **ACTE 2 DE L'ECOLE INCLUSIVE, PIAL, AESH**

Les annonces concernant l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive visent à réduire les coûts, à continuer de s'en prendre à l'existence des structures et postes spécialisés et aux missions des AESH qui devraient prendre de nouvelles missions dans le cadre des ARE pour espérer voir leur maigre salaire légèrement augmenter.

Une délégation intersyndicale a été reçue mardi dernier au rectorat de Poitiers. Nous vous demandons madame la Rectrice de faire remonter les demandes concernant les AESH, en particulier celle d'obtenir un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B et qui soit totalement disjoint de celui à construire également pour les Aed.

## **TZR, REMPLACANTS, CONTRACTUELS, ADMINISTRATIFS**

Sur la question des frais de déplacement nous notons que des enseignants Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR) dont l'affectation n'est pas leur RAD et/ou en service partagé n'ont toujours pas obtenu le remboursement de leurs frais de déplacement et de leurs frais de repas, certains depuis septembre 2022. Pourtant leur dossier est complet.

Nous revendiquons la création de postes de personnels administratifs pour traiter ces demandes, pour que les personnels puissent obtenir les remboursements qui leur sont dus dès le mois suivant leur déclaration. Le budget doit être réabondé au fil de l'eau pour cela. Le barème de remboursement de ces frais doit d'ailleurs être revu à la hausse, et prendre en compte l'augmentation du prix du carburant.

Par ailleurs, des contractuels affectés sur deux établissements ont contacté les services du rectorat l'an dernier pour connaître les démarches à effectuer afin d'obtenir le remboursement de leurs frais de route vers leur second établissement. Il leur a été répondu par la DPE que la prise en charge des frais de déplacements entre leurs deux établissements n'existait plus depuis septembre 2022. Or la circulaire n°2010-134 du 3 août 2010 (BO n°32 du 9 septembre 2010) s'applique toujours. Nous demandons que le droit de ces agents soit respecté et donc le remboursement immédiat de l'ensemble des frais de déplacement pour ces contractuels."

## **FERMETURE DU COLLEGE DE L'ABASIE**

Concernant la fermeture du collège de l'Absie, la FNEC-FP FO rappelle son opposition à la fermeture d'établissements scolaires et considère que cela ne peut qu'aggraver la désertification des milieux ruraux.

Enfin, nous avons demandé que soit inscrit en question diverse l'obligation qu'a le rectorat de faire parvenir, sans délai, l'attestation employeur au contractuel non repris. La violence sociale générée par la non remise de ce document doit cesser. Nous développerons à cette occasion.

Merci pour votre écoute.